



# AVIS PUBLIC

---

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE N<sup>OS</sup> 2022-04 ET 2022-05 POUR LES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 23 ET 23-A, RUE DES OBLATS NORD ET AU 10, CHEMIN DE LA SIRARDAIE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 15 août 2022 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur deux demandes de dérogation mineure présentées relativement à la propriété située au 23 et 23-A, rue des Oblats Nord (lot 3 099 841 au cadastre du Québec) à Ville-Marie et à la propriété située au 10, chemin de la Sirardaie (lot 3 100 225 au cadastre du Québec) à Ville-Marie.

Ces demandes de dérogation mineure consistent à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

### **Pour la propriété située au 23 et 23-A, rue des Oblats Nord :**

- relativement à la position de la remise dont la marge de recul latérale ou arrière se situe à des distances de 1,00 mètre à 1,04 mètre de la limite sud-ouest et de 0,59 mètre à 0,65 mètre de la limite nord-ouest alors qu'elle devrait se situer à une distance 1,50 mètre

### **Pour la propriété située au 10, chemin de la Sirardaie :**

- relativement à l'agrandissement projeté qui prévoit une marge latérale minimale de 3,85 mètres alors qu'elle devrait être de 4,5 mètres

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur lesdites demandes et celles-ci sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 14 juillet 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 14 juillet 2022 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 19 juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juillet 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière